harmonie avec la loi générale des douanes.

» On persiste aussi à reprocher aux Compagnies leur résistance à tout esprit de progrès. Nous avons souvent fait bonne justice de ces reproches, et vous savez vous-mêmes si nous avons jamais hésité à prendre l'initiative d'une réforme raisonnable. En ce moment même, les compagnies se réunissent afin de rechercher ensemble les simplifications qui peuvent être introduites dans les relations de tarifs qu'elles ont entre elles. En une matière aussi compliquée que celles des tarifs, la tâche est assurément fort ardue, mais les efforts combinés des compagnies ne demeureront pas stériles, ils aboutiront, je pourrais même dire ils ont abouti déjà à un résultat pratique dont la valeur sera appréciée par le public.

» Je ne m'étendrai pas sur les produits de notre exploitation. Le chiffre de 68 fr. que nous avons l'honneur de vous proposer à titre de dividende, parle par lui-même. Ce résultat était inespéré. Il est dû au réveil qui s'est manifesté dans toutes les branches de notre industrie nationale. Nous vous disions dans une de nos dernières réunions, que le développement du trafic des chemins de fer ne suivait pas une marche régulière, mais qu'il procédait par bonds Un de ces bonds vient de se produire. Nous nous en félicitons et nous en profitons largement sans nous écarter des règles de la prudence.

» Pour faire face à ces besoins nouveaux, nous avons commandé 45 millions de matériel, ce qui porte à 70 millions le chiffre du matériel créé par nous dans une période de moins dix ans. Vous voyez, messieurs, que nous ne restons pas en arrière. Nous avons également mis à l'étude différentes mesures qui ont pour but d'augmenter l'importance de nos gares et de les mettre en harmonie avec l'accroissement du trafic. Notre industrie est donc en voie de prospérité. Pour lui donner l'essor qu'elle serait appelée à prendre, que nous faut-il aujourd'hui ? Sortir de l'état d'incertitude dans lequel nous nous trouvons encore, incertitude qui paralyse tous nos efforts et qui, si on la prolongeait, porterait un préjudice grave à la cause publique, car le service dont nous sommes chargés est, vous ne l'ignorez pas, messieurs, un vrai service public.

» Ce que nous demandons en présence de la responsabilité qui pèse sur nous, ce que nous avons le droit, je dirai même le devoir de demander, c'est qu'on nous rende la sécurité qui nous est indispensable, afin de réaliser les améliorations que comporte ce service public, sécurité qui, d'ailleurs, est indispensable à toute grande industrie; souhaitons, messieurs, que ce désir si légitime de notre part, si conforme aux grands intérêts du pays, reçoive prochainement satisfaction. »

GRÈVE DE REIMS

Mercredi, 1,271 ouvriers lainiers ont repris le travail ; 3,734 sont encore en grève.

Jeudi, 2,000 ouvriers de bâtiment ont eu une réunion dans laquelle les ouvriers menuisiers seuls ont accepté les conditions des patrons ; les charpentiers, les fumistes, les tailleurs de pierre, les ont repoussées, et ont déclaré la grève. Par suite, près de cinq mille ouvriers de bâtiment sont en grève.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LES GRÈVES

Roubaix

La journée d'hier a été absolument calme. On ne se serait pas douté, en parcourant les rues, que Roubaix traverse une crise si grave et si aigue.

De nouvelles brigades de gendarmerie sont arrivées; elles viennent de l'arrondissement de Dunkerque.

Vers quatre heures, un escadron du 19e chasseurs a fait son entrée en ville où il séjournera jusqu'à la fin de la grève.

***

Voici les noms des établissements où la grève s'est déclarée depuis mercredi :

FILATURE DE LAINE EMILE MOYART. — 20 grévistes.

TISSAGE MÉCANIQUE DELANNOY-DESTOMBES. — 114 grévistes.

FILATURE DE LAINE CHARLES POLLET. — 60 grévistes.

TISSAGE MÉCANIQUE JOSEPH POLLET. — 229 grévistes.

TISSAGE MÉCANIQUE PIERRE CATTEAU. — 153 ouvriers en grève.

TISSAGE MÉCANIQUE LOUIS WATTINNE. — 66 ouvriers en grève.

PEIGAGE VINCHON. — 600 ouvriers en grève.

TEINTURERIE GAYDET. — 20 ouvriers en grève.

TEINTURERIE EMILE ROUSSEL. — 50 ouvriers en grève.

FILATURE DE LAINE EMILE SERRUE. — 46 ouvriers en grève.

TISSAGE MÉCANIQUE TOULEMONDE-DESTOMBES. — 92 ouvriers en grève.

DELFOSSE FRÈRES. — 42 ouvriers en grève.

***

Chez MM. Amédée Prouvost 600 ouvriers travaillent.

37 rattacheurs sont rentrées chez M. Mimerel.

La grève des ouvriers chaudronniers de M. Fraignac est démentie.

***

La journée d'aujourd'hui n'a rien présenté de particulier.

Des bandes de plusieurs milliers de grévistes ont été vues sur divers points. Pas de cris et guère de chants.

Des pelotons de chasseurs et de gendarmes ont parcouru la ville pendant toute la journée.

***

M. Augustin Morel nous écrit en termes fort peu parlementaires pour nous déclarer qu'aucune grève n'a eu lieu chez lui. Comme cet industriel à la faiblesse de s'imaginer que nous avons un intérêt quelconque à donner des renseignements inexacts au sujet de ce qui se passe dans son établissement, nous empruntons à des correspondants de journaux de gauche les détails qu'ils nous fournissent et qu'ils ont sans doute demandé à M. Morel lui-même Voici ce que le *Petit Nord* dit ce matin :

» On nous cite ce fait que les ouvriers » de M. Morel, après avoir d'abord accepté » l'augmentation de 60 centimes par jour » qui leur était proposée, la refusèrent ensuite. M. Morel leur demanda alors ce » qu'ils désiraient: ils répondirent qu'ils » ne voulaient rien, qu'ils n'accepteraient » aucune proposition, tenant à faire cause » commune avec leurs camarades. Et ils » abandonnèrent le travail. »

De son côté, l'*Echo du Nord* imprime :

« Les ouvriers ont repris leur travail au » peignage Morel sur la promesse de leur » patron qu'ils seront payés d'après l'augmentation qui sera donnée par les autres établissements. »

A propos de la grève de Roubaix, l'*Echo du Nord* a reçu la lettre suivante, très judicieuse dans son humour, dont nous reproduisons exactement les termes :

« Lille, le 4 mai 1889.

» Monsieur le Rédacteur,

» Voulez-vous me permettre de vous écrire un mot au sujet des grèves à Roubaix et Tourcoing.

» Je suis de Bradfort en Angleterre et je vous assure que si les grévistes veulent bien continuer à résister contre leurs patrons. je m'engage à leur trouver des fonds à Bradford et Leicester, car l'industrie dans ces deux villes augmentera tellement que les ouvriers anglais peuvent très bien fournir de leurs économies qui augmenteront de quoi aider les grévistes français à se tenir fermes. Comme Anglais, je suis naturellement d'avis que plus on continue ferme à rester en grève, mieux qu'il vaut pour nos industriels et ouvriers en Angleterre.

» Résistez Roubaisiens et Tourquennois et vous aurez la bénédiction de bien des milliers d'Anglais qui trouveront que les commandes pour l'Angleterre qui se plaçaient un peu trop à Roubaix reviendront chez nous.

» Je serre la main à tous les grévistes,

» Cher monsieur,

» Votre serviteur dévoué

» JOHN SMITH. »

***

M. Scamps, fabricant à Roubaix, a adressé la lettre suivante au *Progrès* :

Monsieur le directeur
du *Progrès du Nord*,

Dans la petite édition de votre journal du 5 courant, en parlant de la grève de Roubaix, il est dit un fait à noter : les ouvriers de M. Scamps ne se seraient pas mis en grève parce qu'ils ne sont pas assez payés, mais parce que M. Scamps, qui est tisseur à façon, travaillerait pour M. Aug. Florin, qui paie ses ouvriers à deux centimes de moins au mètre.

Vous nous permettrez, Monsieur le Directeur, de vous faire observer que cette allégation est erronée, que cette différence de façon n'existe pas et ne peut par conséquent être la cause de la grève dans notre établissement.

Veuillez agréer,

P. Scamps et Cie

Tourcoing

Quelques mesures de sûreté ont été prises contre tout mouvement des grévistes. Dans la journée de mercredi deux brigades de gendarmerie sont arrivées à Tourcoing venant, l'une de Wormhoudt, l'autre de Steenvoorde. En outre, l'affiche suivante a été placardée en ville.

« Le Maire de Tourcoing a l'honneur de prier les ouvriers de nationalité étrangère de retourner de suite dans leur pays, afin d'y chercher une occupation qu'ils ne peuvent momentanément trouver en cette ville. Dans le cas où les étrangers auraient des ressources pour attendre la reprise du travail, ils sont invités à se tenir absolument en dehors des manifestations des ouvriers français; autrement ils s'exposeraient à être expulsés sans délai par l'autorité supérieure.

» Le Maire de Tourcoing croit devoir aussi prévenir les cabaretiers, que l'autorité compétente est résolue à prononcer la fermeture immédiate des établissements, qui auraient donné à boire jusqu'à l'ivresse ou qui auraient toléré du tapage.

» A l'Hôtel-de-Ville, le 5 mai 1880.

» V. DERVAUX,

» Adjoint. »

Mais les grévistes n'ont pas bougé. Ils se sont comportés, hier, comme les jours de fêtes religieuses. Ils ne se sont pas répandus dans les rues; aucun chant ne s'est fait entendre, même dans les cabarets. Jamais Tourcoing n'a été plus calme.

Aujourd'hui la réunion des grévistes sur la place des Nonnes s'est reproduite, mais un certain nombre manquaient à l'appel. Dans quelques établissements, on s'est remis au travail, à la suite des concessions réciproques.

Au peignage BINET, il y a eu arrangement. Les ouvriers ont tous repris le travail, ce matin.

Par contre, d'autres établissements sont atteints par la grève qui les avait épargnés mercredi :

A la filature FLIPO FILS AINÉ, les métiers sont complètement arrêtés, à la filature DECONINCK, grève complète ainsi qu'aux filatures CAULLIEZ-BIGO et DEBUCHY FRÈRES.

RETORDERIE DALLE-DUMORTIER. — 25 ouvriers. Etablissement arrêté.

FILATURE DE LAINES PEIGNÉES DESURMONT-DEFONTAINE — 8 rattacheurs. Ont demandé de l'augmentation sans abandonner le travail.

FILATURE DE COTON LELOIR. 134 ouvriers grève complète.

FILATURE DE LAINES PEIGNÉES. Vve CHARLES SIX. 24 soigneuses. Demandent à travailler 12 heures pour le même salaire.

PEIGNAGE MÉCANIQUE DUVILIER BOUCHART 37 ouvriers en grève.

FILATURE DE LAINES PEIGNÉES MOTTE DEWAVRIN. Grève partielle.

FILATURE DE LAIGNES PEIGNÉES. MALFAIT DESURMONT. 40 fileurs et rattacheurs en grève.

FILATURE DE LAINES PEIGNÉES BOUCHART FYN. Grève complète. Usine arrêtée.

Quelques établissements n'ont pas la grève, entre autres la filature ALBERT LORTHIOIS dont le patron a satisfait immediatement aux demandes de ses ouvriers, encore la filature ROBBE, dans le même cas que la précédente.

Il y a reprise partielle de travail à la filature TIBERGHIEN FRÈRES, 50 ouvriers sont rentrés. A la filature POLLET-CAULLIEZ, tous les ouvriers sont revenus, ainsi qu'aux filatures de coton POLLET HASSEBROUCQ et Ve JACQUART; aussi à la filature de laines DESMARET. A la suite d'un arrangement les ouvriers rentreront demain à la filature CHRISTORY-PARENT.

Dans quelques établissements, on est obligé de mettre un gendarme à la porte pour éviter tout démêlé entre les ouvriers qui travaillent et les grévistes qui les attendent à la sortie, pour leur faire reprendre grève, ou leur faire un mauvais parti.

En somme, à Tourcoing, la crise paraît s'atténuer.

***

Grèves à Croix, Linselles et Halluin

Dans le peignage Holden, 150 ouvriers ont quitté le travail ce matin.

Des grèves nous sont aussi signalées de Linselles et d'Halluin.

Les grèves et les Jésuites.

Il faut toujours que les évènements les plus graves aient leur côté plaisant.

Le *Petit Nord* d'hier n'y va pas par quatre chemins. Il insinue très clairement que les grèves de Roubaix et de Tourcoing pourraient bien être fomentées par les jésuites ou les cléricaux. Voici ce qu'il imprime :

« Des personnes veulent voir dans ces » grèves la main des jésuites ou des clérî» caux,

» Nous ne répétons, bien entendu, ces » bruits que sous toutes réserves. »

Pourquoi « sous toutes réserves. » ? Ces « reserves » là sont inutiles et nous nous empressons de signaler cette découverte qui étonnera prodigieusement la population roubaisienne et tourquennoise en général et nos ouvriers grévistes en particulier.

Maintenant que la mèche est éventée, nous n'avons plus aucun intérêt à dissimuler la vérité. La perspicacité de notre confrère l'a admirablement servi, mais il ne sait pas tout.

Nous allons lui faire de révélations bien plus étonnantes, bien plus extraordinaires.

Il y a plus d'un mois que le général des jésuites, le R. P. Berx, est à Roubaix, il est accompagné d'une centaine de religieux de son ordre, deguisés comme lui en ouvriers tisseurs, fileurs, peigneurs, rattacheurs, etc. etc. Ces « hommes noirs » s'en vont de fabrique en fabrique, d'établissement en établissement, prêchant la grève à nos travailleurs, menaçant ceux qui ne veulent pas les écouter, et distribuant aux autres de l'argent provenant sans doute des quêtes du Denier de Saint-Pierre. Ce sont eux qui ont tenu au Ballon et au Mont à-leux ces réunions ou la suspension générale du travail a été décidée. On croyait avoir affaire à des agitateurs radicaux, socialistes, à des agents de l'Internationale. Eh bien, pas du tout, c'étaient des jésuites ! de vrais jésuites, tout ce qu'il y a de plus authentique comme jesuites, et le *Petit Nord*, s'il avait été là, leur aurait volontiers crié avec Béranger :

Hommes noirs, d'où sortez-vous?

Ce qu'il y a de plus triste et de plus effrayant, c'est qu'à Reims à Bolbec et ailleurs, les mêmes faits se sont produits. Partout, si on avait eu le flair du *Petit Nord*, on aurait trouvé la main des Jésuites ou des cléricaux Quant à croire que la concurrence étrangère, la mauvaise situation économique, la cherté des vivres, l'intervention des associations anglaises et belges pourraient être pour quelque chose dans ce qui se passe, c'est pure folie. C'est la faute des jésuites ! Le *Petit Nord* le sait, il le dit et l'on peut l'en croire, car sa haine contre le catholicisme ne l'aveugle pas et ne lui fait jamais imprimer de sottises.

Hier, à l'occasion de la première communion, Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, a officié pontificalement dans la chapelle de l'Institution Notre Dame des Victoires.

La cérémonie a été fort belle et fort touchante.

*

Aujourd'hui, à midi, est venue devant le conseil de guerre l'affaire de l'assassinat suivi de tentative de vol du sergent Hamon, du 110e, sur la personne de son collègue Couton en garnison à St-Omer.

On se rappelle que ces deux sous-officiers en compagnie d'autres sergents avaient passé ensemble la journée du 27 mars. Le soir, ils rentrèrent. Vers 9 heures, Hamon voulut sortir; mais, comme il n'avait pas d'argent, il dut y renoncer.

Couton et le sergent Gridez s'endormirent. Hamon veilla. Quand il vit que Couton dormait, il s'avança, visita ses effets dans l'espoir de découvrir la somme de 40 francs que ce malheureux avait reçue dans la journée.

Hamon avait été vu. Il remarqua que Couton avait les yeux ouverts. Se croyant perdu, puis, se levant, il alla saisir un fusil au ratelier d'armes, le chargea et tua le pauvre Couton.

A ces mots, qui résument la déposition de Hamon, les deux frères de la victime s'écrient tout en larmes: « Il fallait tuer aussitôt l'assassin ! »

Cette incident produit la plus vive émotion dans l'auditoire.

M. le colonel du 19e chasseurs, président du Conseil, continue l'interrogatoire de l'accusé.

La nuit dernière, vers une heure, deux employés de douanes de Lannoy de service sur le territoire de Roubaix, ont rencontré un individu aux allures suspectes. Ils se sont approchés et l'ont saisi. Cet individu portant aussitôt la main à la poche en tira un énorme couteau de table attaché à son poignet à l'aide d'une ficelle.

Dans la crainte qu'il ne s'en servît, ils l'ont désarmé, puis l'ont fouillé. Il était porteur de quatre clefs, d'une broche en fer, d'un ciseau à froid et de deux sacs maculés de sang et contenant des plumes.

Trompant l'attention des employés, il s'échappa de leurs mains, mais le chien de l'un d'eux le happa au mollet et le ramena vers son maître.

La fuite de cet individu dénote qu'il a des méfaits sur la conscience.

Il a déclaré qu'il habite le hameau du Pile à Roubaix On ne doute pas que cet homme, qui a dit se nommer P. Vanhaettel, ne soit un dévaliseur de basses-cours.

Hier, il a été mis à la disposition du parquet.

Un accident déplorable s'est produit hier, vers onze heures et demie du matin rue Fénelon, 34, à Lille.

Trois fillettes, dont l'aînée a quatre ans, avaient été laissées seules par leur mère, la femme Adam, qui habite au 1er étage de cette maison et, comme cela n'arrive que trop souvent, ces enfants se mirent à jouer avec des allumettes laissées à leur portée.

Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que des cris affreux s'échappèrent de la chambre. Les voisins y pénétrèrent aussitôt et trouvèrent, gisant sur le plancher, la petite Rosalie, âgée de trois ans, dont les vêtements étaient consumés. La malheureuse enfant avait la figure et la poitrine à demi carbonisées. — Malgré des soins empressés, elle expira une demi-heure après, au milieu d'horribles souffrances.

On juge du désespoir des parents.

Un territorial, Dhalluin, Emile, d'Halluin, vient d'être puni de deux jours de prison pour ne s'être pas rendu à l'appel du 5 avril et n'avoir pas ainsi fait ses treize jours.

Pendant l'orage qui a éclaté lundi sur Lille, la foudre a brisé les quatre ailes du moulin de M. Deneck, banlieue d'Esquermes. Un ouvrier qui se trouvait dans le moulin n'a pas été atteint.

L'état de Louis Monteville, le terrassier belge atteint par le fluide électrique près de l'église Saint-Michel, est aussi satisfaisant que possible.

On écrit d'Avesnes :

La situation est toujours la même dans l'arrondissement d'Avesnes. Les ouvriers marbriers penduliers de Marpent et de Caulleret persiste à demander une augmentation de salaire de 10 0/0. Ils ont présenté au patron une demande dans ce sens, au nom de 1 500 ouvriers de toute la région où se fabriquent les socles de pendules.

Avant-hier, les patrons se sont réunis et ont décidé qu'ils ne pouvaient accepter ces conditions. Aussi, craint-on que la grève ne devienne générale. Jusqu'ici, le nombre des grévistes est d'environ 200.

— HAZEBROUCK. — Le *Journal d'Hazebrouck* relate le fait suivant :

Il y a deux mois, la femme de Justin Ourdouille, habitant le quartier du Nouveau-Monde à Hazebrouck, mettait au monde un garçon qui ne vécut que quelques jours. Samedi dernier, chose extraordinaire, elle donna le jour à un autre enfant, à une fille.

Mère et enfant se portent à merveille.

— LA FÈRE. — Vendredi 30 avril, vers huit heures un quart du matin un capitaine d'artillerie, en costume civil, venant de La Fère, qui avait pris place dans un compartiment de première classe du train n° 14, portant de Tergnier à 6 heures 25, s'est donné la mort entre Verberie et Pont-Saint Maxence, en se tirant un coup de pistolet en pleine poitrine.

Les employés du chemin de fer qui l'avaient vu en vie à Verberie, l'on trouvé complètement inanimé et baigné dans son sang à Pont-Ste-Maxence C'est à cette station que le cadavre a été descendu.

On a trouvé sur lui une feuille de route portant une permission de vingt-quatre heures et un calepin sur lequel il avait crayonné ces mots :

« Capitaine L., du 17e d'artillerie,
à La Fère. »

« Je veux mourir en homme. Que Dieu me pardonne. Pardonnez moi, ma chère Hélène. Faites en sorte que mes enfants ne me voient pas.»

La jeune femme à qui s'adressait ce funèbre adieu, mandée par télégraphe, est arrivée dans l'après-midi à Pont-Sainte-Maxence.

Le malheureux officier était père de trois petits enfants. On ignore les causes de son suicide, dit le *Journal de l'Aisne*.

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 mai. — Jean-Baptiste Remy, rue du Ballon, maison Salembier, 7. — Lucien Wilfart, place Chaptal, cour Lesy, 6. — Adolphe Vangoethem, rue de l'Hommelet, maison Salembier, 2. — Victor Beaucamps, rue des 3 Ponts, maison Fremaux, 16. — Edouard Fouché, rue de Flandre prolongée, maison Duthoit. — Marie Flore, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 6. — Augustine Delbauve, rue de la Longue-Chemise, 36. — Hélène Ruffelet, rue de l'Espérance, 3. — Fidéline Vanderlinden, rue Magenta, 15.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 mai. — Virginie Dutoit, 56 ans, ménagère, rue des Fossés, 18.

MARIAGE du 4. — Charles Claus, 43 ans, garçon boulanger, et Louise Tricier, 34 ans, servante.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 mai. — Paul Jonglez, rue des Ursulines. — Henri Pollet, rue de la Croix Rouge. — Auguste Castelain, Rue de la Belle Vue.

Du 5 mai. — Mathilde Vandevenne, rue de la Croix-Rouge. — Louis Beckman, rue du Grand Plaisir. — Jules Loridan, aux Orions. — Esther Blanckart, rue du Chien fidèle.

Du 6 mai. — Elisa Honoré, rue Lerouge. — Adolphe Deglarie, rue de Dunkerque. — Maria Kersje, au Blanc-Seau. Georges Sandraps, rue St. Roch. — Marie Vanoverschelde, Rue de l'Amidonnerie — Paul Housoy, au Flocon. — Amélina Thery, sentier de Roncq. — Maria Florin, rue Lerouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 mai. — Auguste Renard, 66 ans et 8 mois, veuf de Adèle Couplet, Hopital civil.

Du 5 mai. — Jean-Baptiste Desbucquois, 52 ans et 9 mois, épouse de Charlotte Dodenard, rue des Carliers.

Du 6 mai. — Adèle Disdal, ans et 5 mois, épouse de Alexandre Delecroix, rue de la Croix Rouge.

MARIAGES du 5 mai. — Arthur Deulin, forgeron en equipages, 20 ans, et Fédora Lonifier, carossière, 35 ans.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FLAMENT-BOUILLET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALEXANDRE-LÉGER-JOSEPH FLAMENT, Conseiller Municipal, décédé à Sailly-sur-la-Lys, le 4 mai 1880, à l'âge de 64 ans, sont priés de considerer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Vendredi 7 mai courant, à 10 heures en l'église de Sailly. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Fort-Rompu. — L'OBIT DU MOIS sera célébré le jeudi 3 juin, à dix heures.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 10 mai 1880, à dix heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame MARGUERITE-DÉSIRÉE JOLIVET, épouse de Monsieur EMILE ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 8 mai 1879, à l'âge de 20 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'Assises du Nord

2me session de 1880

Président : M. le conseiller Hibon.

ASSESSEURS :

MM. Daunoy et Casati conseillers.

Audience du 5 Mai

VERDICT

Delsaux est condamné à dix ans de travaux forcés et sa femme à deux ans de prison.

Delsaux et sa femme sont hués par la foule.

Audience du vendredi 7 mai 1880.

Ministère public : M. MAULION, substitut du procureur-général.

Faux en écritures

Arthur-Paul-Joseph Legrand, a 28 ans ; il est née à Roubaix et exerçait à Lille la profession de dessinateur. Il est accusé de faux en écritures de commerce et usage de faux. Employé aux écritures chez M. Desfrenes, marbrier à Lille, du 10 mai au 16 septembre 1879, il fut congédié pour cause d'intempérance.

Six semaines plus tard, fin octobre, il fabriqua une fausse traite de 1.500 fr. sur M. le comte d'Hespel. Il la présenta à la succursale de la Caisse générale, avec une fausse lettre priant de ne présenter cet effet à l'acceptation qu'au retour de M. d'Hespel, vers le 15 novembre. On lui remit un bordereau, qu'il rapporta bientôt, revêtu de la fausse signature de M. Desfresnes, et on lui versa 1.488 fr. 45 c.

Craignant que sa fraude ne soit découverte, malgré la perfection de l'imitation des signatures, Legrand fila en Belgique sans retard. Quand son extradition fut obtenue, il lui restait 13 francs seulement sur le produit de son crime, qu'il a dû avouer dans l'instruction.

Me Fromentin assiste Legrand, qui est condamné à deux ans de prisons et cent francs d'amende.

Belgique

COUR D'ASSISES DU HAINAUT. — Lundi matin a eu lieu l'ouverture de la première série de la session du deuxième trimestre de la Cour d'assises du Hainaut. La Cour a eu à instruire l'affaire à charge de Joseph Kullmann, 29 ans, houilleur né à Rossbach (Bavière), domicilié en dernier lieu à Charleroi, accusé d'infanticide.

Voici un résumé des faits qui étaient relevés à charge de l'accusé :

Kullmann, qui s'était établi en 1874 à Charleroi, s'est marié en Alsace en 1878. Le 1er octobre 1879 son épouse a donné le jour à un enfant viable et bien constitué. Or, d'après l'acte d'accusation, Kullmann avait le soir même étranglé l'enfant, après avoir dérangé la ligature du cordon ombilical.

Le jury a apporté un verdict d'acquitement.

— GHLIN. — Des incendies qu'on est parvenu à éteindre assez promptement ont éclaté dimanche à 4 h. dans le bois de M. De Patoul et à 7 heures dans celui du prince de Croy. On en attribue la cause à l'imprudence des fumeurs qui, après avoir après avoir allumé leurs pipes, auraient jeté des allumettes enflammées parmi les herbes sèches. C'est grâce aux secours apportés par MM. Tiers et Augustin Torton que le feu a pu être maîtrisé dans le bois du prince de Croy.

— SOURCES ARSÉNICALES. — Une découverte des plus intéressantes vient d'être faite dans les environs de Bruxelles. En forant un puits dans un établissement hospitalier à Court-St-Etienne, on a reconnu la présence d'eaux arsénicales. L'analyse a prouvé que ces eaux sont très-riches et il est probable que cette découverte amènera la création à quelques lieues de Bruxelles d'une importante station d'eaux curatives.

La commission nommée par l'assemblée des délegués des sociétés agricoles de France reçue aujourd'hui à 9 heures du matin, par la commission du Sénat chargée du rapport sur les tarifs douaniers afin de lui exposer les souffrances de l'agriculture et ses vœux.

Cette commission se compose de M. Estancelin, président, de M. Marc Dehaut, Avenier, Acloque, de Corberou, Beaucarne, Leroux, de Pomereu, Dargis, de St-Victor, Tiersonnier, Miramon, de Pelcourt, Degros.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

VARIÉTÉS

LES BELLES AMIES DE M. DE TALLEYRAND

Mme Mary Summer vient de publier chez Calmann Lévy, sous ce titre *Les Belles amies de M. de Talleyrand*, une très-intéressante étude de mœurs, dans laquelle elle s'est étudiée à faire revivre l'époque si intéressante du Directoire. Nous extrayons des bonnes feuilles de ce livre, qui paraît aujourd'hui même, et sur lequel nous nous proposons de revenir, les pages suivantes, qui restituent avec un grand bonheur cette époque ridicule, sous laquelle, comme le dit très-bien l'auteur, l'atticisme et la politesse qui formaient autrefois le fond du caractère français, étaient restés au fond du panier de M. Samson :

Polichinelle disait vrai; chaque jour, à Paris, dix-huit cents bals recevaient la foule, depuis les bosquets de Paphos, où les petites ouvrières en bonnet rond et les blanchisseuses en sabots se trémoussaient avec des garçons bouchers, jusqu'au bal Thélusson, où belles dames, coiffées en déesses de l'Olympe et vêtues en danseuses d'Herculanum, tourbillonnaient aux bras des galants muscadins. On dansait sur les os des morts, sur l'emplacement des vieux cimetières. Pour danser, tout était prétexte, et l'orage terrible qui venait de souffler sur ces têtes légères n'avait eu qu'un résultat : la fondation du *Bal des victimes*. Pour y être admis, il ne fallait rien moins qu'un certificat attestant qu'on avait perdu mari ou femme, père ou mère, frère ou sœur, sur l'échafaud; la mort des collatéraux ne suffisait pas pour être admis dans cette assemblée d'élite. Deux hommes de génie, Legros et Duplan, avaient inventé la coiffure *à la victime* : les cheveux coupés ras par derrière pour rappeler la fatale toilette. Les hommes en habit bleu barbeau à basques traînantes, les femmes en robe de mousseline, drapées à la grecque, dansaient la gavotte avec des yeux mourants, et l'on soupait du meilleur appétit en buvant, délicatesse touchante, à la mémoire des défunts.

Les Français, affolés, étaient comme une bande d'ecoliers en liesse ; la mort leur avait donné congé ; ils se hâtaient d'en profiter. Il fallait s'étourdir, rattraper le temps perdu. Tant que le couteau de la guillotine avait brillé sur la place de la Concorde, les hommes oubliaient d'être galants et les femmes d'être coquettes. Comme on se dédommageait maintenant ! Les billets doux, les petits poulets du matin qu'on lisait à la toilette, circulaient de plus belle ; on ne demeurait plus chez soi ; la vie était tout en dehors ; aux bains, aux cafés, aux boulevards, aux bals en plein air ; les réunions publiques semblaient un terrain neutre où chacun pouvait se rencontrer ; les salons du Directoire étaient, à proprement parler dans la rue.

Les mœurs ne valaient guère mieux sous la monarchie expirante ; sous la jeune République triomphante, elles n'étaient pas meilleures, mais les manières valaient moins. Cet atticisme, ce vernis mondain qui masquait les défauts de l'esprit et du cœur, cet art exquis des nuances, cette fleur de politesse, tout était resté au fond du panier de M. Samson. Les hasards de l'agio pouvaient permettre à un vigneron d'acheter l'hôtel d'un grand seigneur, un coup hardi à la Bourse du Palais-Royal pouvait, en vingt-quatre heures, faire d'un huissier porte-verge ou d'un marchand de lorgnettes un prince de la finance, mais non un homme bien élevé. Plus la fortune était subite et plus le cadre était brillant, plus l'impertinence et les ridicules étaient choquants ; tous ces gens qui s'en allaient rire aux coq à l'âne de la mère Angot n'étaient que des sots souriant devant leur miroir.

On ne connaissait plus ces formes de bonne compagnie, cette révérence majestueuse qu'enseignait si bien Vestris, ni ces saluts qui laissaient deviner leur gentilhomme d'une lieue Les *incroyables* s'approchaient de leurs *merveilleuses* le chapeau sur la tête. Qu'est-ce qui disait donc qu'autrefois il fallait faire la cour aux femmes ? Désormais c'était bien inutile pour leur plaire. Etiez-vous beau, elles vous regardaient fixement d'abord, tendrement ensuite. Etiez-vous laid, elles vous riaient au nez et vous tournaient le dos. Elles ne visaient qu'à singer les hommes, buvaient comme les grenadiers de la République, s'habillaient comme des sauteuses d'Opéra et trompaient trois ou quatre adorateurs, sans préjudice des maris, que le divorce séparait d'elles de temps en temps. Le mariage était devenu un simple contrat civil ; une petite promenade devant l'officier de la mairie pour déclarer qu'on ne pouvait plus se souffrir, et aussitôt l'on recouvrait sa liberté. C'était si commode pour un peuple qui a les sentiments versatiles, et le *Moniteur* enregistrait chaque jour presque autant de divorces que de mariages. Sous l'ancien régime, les nœuds de l'hymen ne pesaient guère ; mais cependant on n'en usait pas comme les Turcs.

On ne prenait qu'une femme pour l'associer à sa vie et transmettre à ses enfants un nom patricien ou bourgeois ; l'épouse restait honorée sinon aimée. Avec le divorce, la femme, née pour être honnête, dans les rangs de la bonne compagnie, perdait son auréole, son charme et sa pureté ; les hommes la traitaient comme les grandes entretenues qu'elle coudoyait dans les lieux publics, et c'était justice.

Nul contrepoids pour rétablir l'ordre moral ; l'idée religieuse était détruite aussi bien que l'inviolabilité du mariage. Messieurs les encyclopédistes, la Terreur aidant, avaient eu raison du catholicisme. On ne citait guère que M. de La Harpe, qui, par esprit de contradiction, s'était avisé de devenir dévot, et les actrices de Feydeau, qui se confessaient en catimini au curé de Saint-Roch. En parlant d'un prêtre, les scrupuleux disaient un sage pour ne pas insulter à la philosophie. L'échafaud avait pris tout ce qui méritait le nom de serviteur de Dieu, le pavé fourmillait de ces défroqués, moines ou abbés, qui s'abattaient sur les métiers déshonnêtes ; spéculateurs effrontés, espions subalternes, coupeurs de bourses, Judas qui avaient renié leur maître et qui étaient prêts à tout pour s'enrichir aux dépens d'une société bouleversée. L'ex-évêque d'Autun, le plus heureux ou le plus habile de ces coryphées de l'apostasie, était en ce moment ministre des relations extérieures.

CERCLE DES CARABINIERS ROUBAISIENS

10e grand Concours international de Tir

offert aux Sociétés et Amateurs
Français et Etrangers.

Les 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30, 31 Mai 6, 7 et 8 Juin 1880.

Sous le patronage de la ville

10,000 francs de prix et de primes

ARMES DE GUERRE — DISTANCE : 200 mètres

Cible fixe (cartes blanches). — Le même tireur n'aura droit qu'à deux séries.

PRIX D'HONNEUR — Au plus de points dans une série.

1er prix, offert par M. le préfet du Nord. — 2e, Une médaille en vermeil, offerte par M. Harinkouck, président des Carabiniers. — 3e, id ; offerte par M. Cordonnier fils, vice-président des Carabiniers. — 4e. Une médaille en argent, 5e, id., 6e id., 7e, médaille en bronze, 8e, id., 9e, id, 10e, id., 11e, id., 12e, id.

CIBLE A VOLONTÉ DISTANCE : 200 MÈTRES

Aux Points et aux Blancs (cartes roses.)

1er prix, offert par M. Pierre Catteau, conseiller général, un objet d'art. — 2e, offert par M. Isaac Holden, un objet d'art. — 3e 4 couverts, aux armes de la ville, valeur 160 fr. — 4e idem. — 5e 3 idem. valeur 120 fr. — 6e idem. — 7e 2 couverts aux armes de la ville, valeur 80 fr. — 8e idem. — 9e 1 couvert en argent aux armes de la ville, valeur 40 fr. — 10e idem. — 11e idem. — 12e idem. — 13e idem. — 14e idem. — 15e idem. — 16e idem. — 17e idem. — 18e idem. — 19e idem. — 20e idem. — 21e idem. — 22e idem. — 23e idem. — 24e idem. — 25e idem. — 26e 6 cuillières à café, valeur 30 fr — 27e idem. — 28e 5 cuillières à café, valeur 25 fr. — 29e idem. — 30e idem. — 31e idem. — 32e 4 cuillières à café, valeur 20 fr. — 33e idem. — 34e idem. — 35e idem. — 36e une médaille en bronze. — 37e prix, une médaille en bronze, 38e id., 39e, id., 40e id.

AUX BLANCS

1er prix, offert par M. Pierre Catteau, Conseiller général, un objet d'art, 2e, offert par le Conseil géné al, un objet d'art, 3e, 3 couverts aux armes de la ville, valeur 120, 4e, 2 id., 80, 5e, 1 id., 40, 6e, 1 id., 40, 7e, id., 4, 8e, 1 id., 40, 9e, 1 id., 40, 10e, 1 id., 40, 11e 1 id., 40, 12e, 1 id., 40, 13e, 1 id., 40, 14e, 1 id., 40, 15e, 1 id., 40, 16e, 6 cuillères à café. 30, 17e, 6 id., 30, 18e, 5 id., 25, 19e, 5 id., 25, 20e, 4 id., 20, 21e, 4 id., 20 22e. 1 médaille en bronze, 23e, 1 id., 24e, 1 id., 25e, 1 id., 26e, 1 id., 27e, 1 id., 28e, 1 id., 29e, 1 id., 30e, 1 id.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Sont admises à la cible fixe et à la cible à volonté, (CARTES ROSES) toutes les armes à hausse et guidon découverts sans tunnel, lorgnon, double détente, ni support.

A la cible d'honneur, le prix de la série de cinq balles, est de 2